



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

—
Union Départementale des Associations Familiales du Territoire de Belfort
Association
Siège social : 51 rue de Mulhouse – 90000 Belfort

Aux Membres de l'Assemblée générale de l'Association UDAF,

| OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UDAF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

| FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

| JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

| VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 25 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

| RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

| RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Belfort, le 07 août 2020

SARL FCRC
Jean-François OROSCO
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

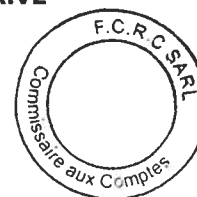
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

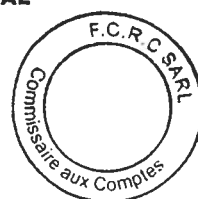


EUR

ACTIF		31/12/2019			31/12/2018
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles	32 008	28 817	3 191	3 369
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Total	32 008	28 817	3 191	3 369
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	41 527		41 527	41 527
	Constructions	1 050 289	518 349	531 940	568 572
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	222 436	131 852	90 584	96 214
	Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
	Total	1 314 251	650 200	664 051	706 313
	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 552		8 552	11 230
	Total	8 552		8 552	11 230
Total de l'actif immobilisé		1 354 811	679 017	675 794	720 912
Comptes de liaison		0		0	0
Actif circulant	Stocks et en-cours				
	Matières premières et fournitures				
	Autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Autres stocks				
	Total				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances redevables et comptes rattachés	11 617	2 099	9 517	1 947
	Autres créances	109 107		109 107	114 228
	Total	120 723	2 099	118 624	116 175
	Valeurs mobilières de placement	557 522		557 522	554 697
	Disponibilités	1 132 521		1 132 521	1 072 822
	Total	1 690 043		1 690 043	1 627 519
Total de l'actif circulant		1 810 766	2 099	1 808 667	1 743 694
Charges constatées d'avance		13 070		13 070	4 868
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance				1 821 737	1 748 562
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL de L'ACTIF		3 178 648	681 117	2 497 531	2 469 474

**BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019



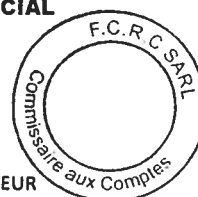
EUR

PASSIF		31/12/2019	31/12/2018
Fonds Propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	230 726	230 726
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Dons et legs		
	Subventions d'investissement		
	Réserves		
	Excédents affectés à l'investissement	442 984	412 984
	Réserve de compensation		
	Réserve de compensation des déficits		
	Réserve de compensation des charges d'amortissement	23 000	23 000
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de rou	223 859	223 859
	Autres réserves	347 923	312 759
	Report à nouveau		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)	176 365	176 365
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposable		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs	211 976	212 984
	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-69 192	-52 519
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	105 785	47 482
	Situation nette avant répartition	1 693 425	1 587 641
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	66 345	71 582
	Provisions réglementées		
	Couverture du besoin en fonds de roulement		
	Amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement		
	Réserves des plus-values nettes d'actif		
	Immobilisations grevées de droits		
	Autres provisions réglementées		
Total		1 759 770	1 659 222
Comptes de liaison		0	0
Provisions	Provisions pour risques	0	0
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés		
Total		0	0
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	372 923	397 927
	Emprunts et dettes financières divers	248	264
	Dépôts et cautionnements reçus	526	526
	Total	373 697	398 717
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs	0	390
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 994	29 615
	Dettes sociales et fiscales	286 319	280 135
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
	Autres dettes	40 025	99 477
Total		362 339	409 617
Produits constatés d'avance		1 725	1 917
Total des dettes et des produits constatés d'avance			
Ecart de conversion passif			
TOTAL du PASSIF		2 497 531	2 469 474



**COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019



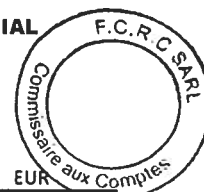
EUR

PRODUITS		2019	2018
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Prestations de services		
	Divers	1 550	1 573
	Production stockée ou déstockage de production		
	Production immobilisée		
	Dotations et produits de tarification	1 637 173	1 685 368
	Subventions d'exploitations et participations	2 450	2 638
	Reprise sur amortissements, dépréciations et provi		
	Transferts de charges	23 417	19 764
	Autres produits	358 198	272 541
Total des produits d'exploitation		2 022 788	1 981 884
Produits financiers	De participations et immobilisations financières	5 679	8 992
	Revenus autres produits financiers		
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions VMP		
Total des produits financiers		5 679	8 992
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Exercices antérieurs		
	Sur opérations en capital	5 237	3 521
	Reprises sur provisions		
	Destinées à la couverture du BFR		
	Pour renouvellement des immobilisations		
	Des plus-values nettes d'actif		
	Autres provisions réglementées		
	Report des ressources non utilisées exercices ant.	0	29313
Total des produits exceptionnels		5 237	32 834
TOTAL PRODUITS		2 033 705	2 023 711
EXCEDENT		105 785	47 482

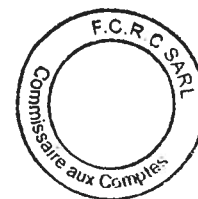


**COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019



CHARGES		2019	2018
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et fournitures		
	Variation de stock		
	Achats d'autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Achats non stockés de matières et fournitures	37 299	36 762
	Services extérieurs et autres	215 456	201 342
	Impôts, Taxes et versements assimilés	130 607	111 709
	Sur rémunérations	117 631	98 340
	Autres	12 976	13 369
	Charges de personnel	1 457 470	1 534 251
	Salaires et traitements	1 097 120	1 060 995
	Charges sociales	360 350	473 256
	Dotations aux amortissements et provisions	69 079	57 444
	Dotation aux amortissements des immobilisations	66 979	4 996
	Dotation aux amortissements des charges à répartir	0	52 448
	Dotation aux provisions sur actif circulant	2 099	
	Dotation aux provisions pour risques et charges		
	Autres charges	10 469	10 292
Total des charges d'exploitation		1 920 381	1 951 800
Charges financières	Dotations aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 539	3 245
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de VMP		
Total des charges financières		3 539	3 245
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	4 000	13 432
	Sur opérations de capital	0	7 752
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Destinée à la couverture du BFR		
	Pour renouvellement des immobilisations		
	Des plus-values nettes d'actif		
	Aux autres provisions réglementées		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	Impôts sur les sociétés		
Total des charges exceptionnelles		4 000	21 184
TOTAL CHARGES		1 927 920	1 976 229
DEFICIT			



1. Faits Majeurs de l'exercice

1.1- Evénements principaux de l'exercice

- Reconstitution de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) pour l'année 2019. Cette mesure est financée par le Conseil Général du Territoire de Belfort et fait l'objet d'une convention de 68 998,93 € pour l'année 2019.
- La dotation globale de financement de l'UDAF 90 au titre de l'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs s'est élevée pour l'exercice 2019 à 1 262 778,98 euros versés directement à l'association.
- La dotation globale de financement de l'UDAF 90 au titre de l'activité des délégués aux prestations familiales s'est élevée pour l'exercice 2019 à 148 927,81 euros versés directement à l'association.

1.2- Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1- Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2-Méthode générale

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

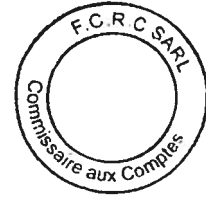
1.2.3-Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4-Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Lors de la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'Institution UDAF avait opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné d'impact sur les fonds associatifs d'ouverture.



2. Informations relatives au bilan

2.1- ACTIF

2.1.1- Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 -Tableau des amortissements

Voir tableau joint

2.1.3- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.1.3.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en euros		
	Investissement directs	Crédit Bail	Emprunts
Logiciels	5 318 €		
Aménagements	1 992 €		
Mobilier	2 189 €		
Matériel informatique	5 980 €		
TOTAL	15 479 €		

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	30 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.4- Immobilisations financières

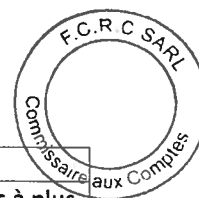
2.1.4.1 Principaux mouvements :

Montant total des prêts accordés en 2019 : 6 930 euros.

Montant total des remboursements de prêts : 9 608 euros.

2.1.4.2 Types d'immobilisations

Types d'immobilisations	Valeur
Cautions versées	1 600 €
Autres immobilisations financières (prêts)	6 952 €
TOTAL	8 552 €



2.1.5- Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	8 552	6 952	1 600
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	9 517	9 517	
Autres	109 107	109 107	
Charges constatées d'avance	13 070	13 070	
TOTAL	140 246	138 646	1 600
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	6 930 €		
Prêts récupérés en cours d'exercice	9 608 €		

2.1.6- Produits à recevoir

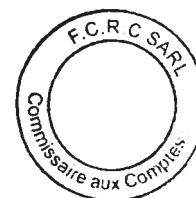
- Produits à recevoir	33 866 €	
Solde Frais de gestion 2019		29 884 €
Subvention Sportissimo		2 000 €
Timbre CSF/AAFP/FNATH		1 983 €

2.1.7- Valeurs mobilières de placement

Titres	Valeur d'acquisition
CAT Caisse d'Epargne	350 000 €
Parts sociales Caisse d'Epargne	200 000 €
Intérêts courus	7 522 €
TOTAL	557 522 €

2.1.8- Charges constatées d'avance

Il s'agit de factures concernant l'exercice 2020 mais qui sont datées et saisies au 31/12/2019. Le montant des charges constatées d'avance au 31/12/2018 s'élève à 13 070 €.



2.2- PASSIF

2.2.1- Affectation du résultat de l'exercice précédent

Fond Propres	Avant affectation	Affectation Résultat N-1	Variation +/-	Utilisation RAN Tiers Fi	Après affectation
Fonds associatif sans droit de reprise	230 726				230 726
Réserves					
Excédents affectés à l'investissement	412 984	30 000			442 984
Réserve de compensation des charges d'amortissement	23 000				23 000
Excédents affectés à la couverture du BFR	223 859				223 859
Autres réserves	312 759	35 164			347 923
Report à nouveau					
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs	212 984	-1 009			211 976
Report à nouveau – dépenses non opposables aux tiers financeurs	-52 519	-16 673			-69 192
Report à nouveau	176 365				176 365
TOTAL	1 540 159	47 482			1 587 641

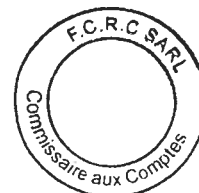
2.2.2- Provisions inscrites au bilan

Provisions	Solde au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2019
Provision pour risque	-	-	-	-
Provision pour créances douteuses	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

2.2.3- Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à moins d'1 an	A plus d'1 an	Echéance A plus de 5 ans
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit	372 923	28 559	114 237	230 127
Emprunts et dettes financières divers (1)	248	248		
Redevables créditeurs	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 994	35 994		
Dettes fiscales et sociales	286 319	286 319		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes	40 025	40 025		
Produits constatés d'avance	1 725	1 725		
TOTAL	737 234	392 870	114 237	230 127
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 559			

Détails des dettes fiscales et sociales



• Salaires à payer	971 €
• Œuvres sociales	18 433 €
• Provisions pour congés payés (charges incluses)	172 637 €

Remarque : Le droit aux congés payés au 31 Décembre 2019 a été calculé : il reste à prendre 1 070 jours pour l'ensemble des salariés en sachant que la référence de calcul est le solde des périodes du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 et du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2019.

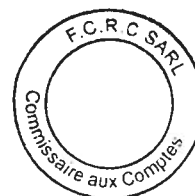
• Organismes sociaux (URSSAF, ASSEDIC, CIRRIC, CIPC, CIPS)	64 082 €
• Charges fiscales à payer (Taxe sur salaire et formation professionnelle)	30 196 €

2.2.4- Engagements pris en matière de retraite et engagement similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non Provisionné	TOTAL
I.D.R		209 388 €	209 388 €
Engagement de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelles santé pour les salariés partis en retraite			

Description des méthodes actuarielle et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 1,57%
- Taux d'évolution des rémunérations : 1.5%
- Rotation du personnel sur la base d'un taux probable de sortie de 2%
- Taux de charges sociales : 53,9%



3. Informations relatives au compte de résultat

3.1- Ventilation des produits d'exploitation

Les produits de tarification de l'exercice s'élèvent à 1 637 173 euros et se décomposent ainsi :

- DGF 2019 :	1 480 706 euros
- Fonds spécial :	135 761 euros
- Autres dotations :	20 706 euros

Les subventions d'exploitations s'élèvent à 2 450 euros et se décomposent ainsi :

- Subvention « SPORTISSIMO »	2 050 euros
- Subvention « Goûter Noël »	400 euros

Les transferts de charges s'élèvent à 23 417 euros et se décomposent ainsi :

- Remboursement frais de timbres	3 412 euros
- Remboursement formations UNIFAF	20 639 euros
- Aide CUI (trop perçu)	- 634 euros

Les autres produits s'élèvent à 358 198 euros et se décomposent ainsi :

- participation aux mesures de protection	353 321 euros
- indemnité d'occupation des locaux	5 289 euros
- produits divers	- 412 euros

3.2- Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Equivalent Temps Plein
Cadres	4	4
Employés	37	31
TOTAL	41	35

3.3 Compte de résultat « PRO FORMA »

Nous présentons ci-dessous le résultat de l'UDAF en retraitant la reprise des excédents des exercices antérieurs et en ne constatant en produit que les versements reçus au titre de l'exercice.

Résultat net	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
Institution (0)	+3 118 €	+4 731 €	-1 613 €
MJAGBF (1)	+9 387 €	+15 291 €	-5 904 €
MJPM (2)	+89 080 €	-844 €	+89 924 €
MASP (3)	+4 413 €	-1 009 €	+5 422 €
ISTF (4)	-212 €	-	-212 €
Résultat net total	+105 785 €	+18 169 €	+87 617 €

(0) Pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.

(1) Au 31/12/2019 : pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.

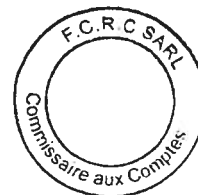
Au 31/12/2018 : un bénéfice de 17 838 € dont 2 547 euros repris sur les excédents antérieurs, soit un bénéfice de 15 291 €.

(2) Au 31/12/2019 : pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.

Au 31/12/2018 : un bénéfice de 25 922 € dont 26 766 euros repris sur les excédents antérieurs, soit une perte de -844 €.

(3) Pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.

(4) Pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.



4. Autres Informations

4.1 Information relative aux comptes bancaires des majeurs protégés.

Les avoirs détenus sur les comptes bancaires des majeurs protégés s'élèvent au 31/12/2019 à la somme de 3 442 014 euros.

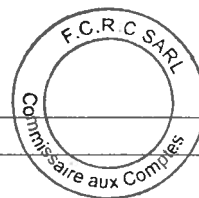


TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Valeur brute au 01/01/2019	Acquisitions	Transfert de compte	Sorties	Valeur brute au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	30 148	1 860			32 008
Immobilisations corporelles					
Terrains	41 527				41 527
Constructions, agencements	1 040 864	9 425			1 050 289
Matériel de bureau	0				0
Matériel informatique	125 841	11 066			136 907
Mobilier	83 339	2 189			85 528
Immobilisations en cours	0				0
Immobilisations financières					
Prêts FST	9 630	6 930		9 608	6 952
Dépôts et cautionnements	1 600				1 600
TOTAL	1 332 950	31 470		9 608	1 354 811

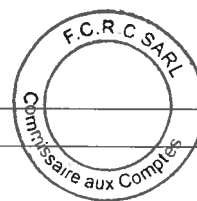


TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations	Valeur au 01/01/2019	Dotation	Transfert de compte	Reprises	Valeur au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	26 779	2 038			28 817
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions, agencements	472 292	46 057			518 349
Matériel de bureau	0				0
Matériel informatique	49 911	13 950			63 861
Mobilier	63 055	4 936			67 991
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
Prêts FST					
Dépôts et cautionnements					
TOTAL	612 038	66 979			679 017